



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 30 MAI 2022

N°2022-18

L'an deux mille vingt-deux et le lundi trente mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 23/05/2022

Date d’Affichage : 23/05/2022

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Jeanine PASCAULT donne pouvoir à Nathalie FILLATRE,
Noëlla ROBIN donne pouvoir à Florence GUILLEMOTO,
Loïc CHATILLON donne pouvoir à Yoane MARTINIERE,

Secrétaire : Francis CHEDOZEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 12 +3 pouvoirs

Objet de la délibération : Participation au règlement du bus pour le déplacement à Schwerdorff.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de son jumelage avec le village de Schwerdorff, des habitants de la commune de Oyré partent en Moselle du 26 au 29 mai 2022.

La commune s'étant occupée des démarches pour la réservation d'un car de tourisme afin de faire le long déplacement, Monsieur le Maire explique qu'il sera demandé aux participants de prendre en charge une partie de la facture à hauteur de 110€ par personne. A cet effet, un titre de paiement leur sera envoyé.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** la demande de participation à hauteur de 110€ par personne.
- **DIT** que le règlement des titres sera imputé au compte 7788

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 30 mai 2022



Le Maire, Géry WIBAUX

Gwiban

AR PREFECTURE

086-218601862-20220530-D2022_18-DE
Regu le 31/05/2022